



## Communiqué de Presse Unsa Education de l'Hérault

A Béziers, l'Ecole Publique Laïque ne peut être associée à cette Municipalité

L'UNSA Education de l'Hérault dénonce l'idéologie et les pratiques énoncées-municipales telles que décrites par le Maire de Béziers sur France 2 le lundi 4 mai 2015 durant l'émission Mots Croisés.

Procéder, au travers des renseignements donnés par les familles à la classification des élèves, puis des écoles, selon les obédiences religieuses présumées par leur prénom est une atteinte grave au principe de Laïcité constitutif de l'Ecole Publique. Cette procédure rappelle les heures sombres de notre histoire.

Pour l'UNSA Education, l'Ecole Publique et Laïque ne doit pas tolérer que des amalgames et des discriminations, fondées sur l'appartenance réelle ou supposée à une communauté religieuse, soient associés à son nom.

L'UNSA Education, membre du Comité Nationale d'Action Laïque s'engagera au côté de ses partenaires pour que soit mis fin à ces pratiques discriminatoires et antirépublicaines.

Le 5 mai 2015

Sébastien Moreno UNSA Education de l'Hérault